



## NOTE DE SYNTHÈSE COMPTE ADMINISTRATIF 2019

### INTRODUCTION

Le Maire, ordonnateur des dépenses et des recettes, rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées.

À la clôture de l'exercice budgétaire N, qui intervient au 31 janvier de l'année N+1, il établit les comptes administratifs du budget principal et des différents budgets annexes.

Le compte administratif de l'exercice N :

- rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres) ;
- présente les résultats comptables de l'exercice ;
- est soumis par l'ordonnateur, pour approbation, à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année N+1.

Le compte administratif retrace donc l'exécution budgétaire et constitue la dernière étape du cycle budgétaire.

L'année 2020 est marquée par l'épidémie de Covid-19.

La loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 pour faire face à l'épidémie de Covid-19 a prévu notamment des mesures de souplesses budgétaires, précisées ensuite par l'ordonnance n° 2020-330 du 25 mars 2020.

Ainsi, les collectivités locales et leurs groupements ont jusqu'au 31 juillet pour voter l'arrêt des comptes de l'exercice 2019.

Par ailleurs, le transfert des compétences de l'Eau et de l'Assainissement au 01 janvier 2020, a entraîné la dissolution de ces deux budgets annexes au 31 décembre 2019, et l'intégration de leurs résultats de clôture dans le budget principal de la commune.

Nous présenterons donc les comptes 2019 du budget principal de la commune seul, puis ceux des budgets annexes, et en troisième partie le résultat de clôture 2019 du budget principal de la commune après intégration des résultats des deux budgets annexes.

### 1<sup>ère</sup> PARTIE : BUDGET PRINCIPAL SEUL

SECTION	DÉPENSES €	RECETTES €	SOLDE D'EXÉCUTION €	REPORTS N-1 €	RÉSULTAT DE CLÔTURE €	RAR €	RÉSULTAT CUMULÉ €
FONCTIONNEMENT	15 494 928,43	16 317 670,37	822 741,94	475 889,58	1 298 631,52		1 298 631,52
INVESTISSEMENT	4 890 685,00	5 204 574,66	313 889,66	-696 792,08	-382 902,42	200 734,24	-182 168,18
TOTAL	20 385 613,43	21 522 245,03	1 136 631,60	-220 902,50	915 729,10	200 734,24	1 116 463,34

CA 2019 / budget principal : présentation en volumes et résultat (€)

On peut constater que la bonne gestion des finances de la commune permet de dégager un solde d'exécution de notre section de fonctionnement largement excédentaire, malgré une conjoncture nationale tendue.

Le résultat de clôture total des deux sections demeure positif.

Il est précisé que les ratios obligatoires commentés tout au long de la note de synthèse sont comparés à ceux des communes de même strate, sur la base des derniers éléments publiés par l'État. Cette comparaison est rendue obligatoire par la page la de la maquette budgétaire nationale, qui précise, en ce qui concerne les moyennes nationales de la strate, que « il s'agit des moyennes de la dernière année connue ». En l'occurrence, il s'agit des données de la DGCL issues des comptes administratifs 2018.

## **I – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**

---

### **A – LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**

**Les dépenses de fonctionnement** réalisées en 2019 sont d'un montant de 15 494 928,43 € pour une prévision au budget primitif de 16 171 307,58. Elles en légère augmentation de +0,94% par rapport à 2018.

**Les dépenses réelles de fonctionnement**, qui correspondent aux dépenses totales de fonctionnement desquelles on retire les opérations d'ordre (prélèvements et amortissements) s'établissent à 14 685 992,85 € soit 855,98 € par habitant, bien inférieures à la moyenne nationale des communes de même strate (1 100 € par habitant).

Elles sont en augmentation de +1,24 % par rapport à 2018, et le taux de réalisation des dépenses réelles de fonctionnement par rapport au total budgété de l'année est de 95,91 %.

De 2014 à 2019 les dépenses réelles de fonctionnement sont restées stables (évolution de +0.27%).

#### **Les charges à caractère général (chapitre 011)**

Elles ont représenté 4 142 713,48 €, soit 28,21 % des dépenses réelles de fonctionnement (3 623 153,64 €, en 2018).

Ce chapitre de dépenses est en augmentation de 14,34 % par rapport à 2018.

Les dépenses générales représentent 241 € par habitant dans la moyenne nationale des communes de même strate (264 € par habitant - comptes DGCL 2018).

Cette augmentation est due principalement aux facteurs suivants :

- les dépenses relatives aux livraisons de repas dans les cantines, et d'enlèvement de véhicules,
- les locations de véhicules et matériel
- les frais de maintenance et d'hébergement de nouveaux portails ou logiciels en dématérialisation,
- Les frais de gardiennage toujours plus importants en lien avec la protection des bâtiments, parkings et organisation des manifestations.
- Hausse du prix du carburant
- Augmentation des dépenses d'entretien et rénovation des bâtiments publics et de la voirie communale

#### **Les charges de personnel (chapitre 012)**

**Elles se sont élevées à 8 855 820,12 € soit une augmentation de +2,01 %** par rapport à l'exercice précédent, (-2,21 % en 2018, -0,24 % en 2017, +1,10 % en 2016, +2,62 % en 2015, et +4,4 % en 2014).

Ce chapitre 012 représente 59,84 % des dépenses réelles de fonctionnement (59,52 % en 2018), la moyenne des communes de même strate étant de 59,30 %.

Le ratio des dépenses de personnel par habitant est d'un montant de 512 € pour Saint-Maximin-la-Sainte-Baume contre 652 € pour les communes de même strate.

Cette augmentation est principalement liée aux facteurs suivants :

- La reprise des mesures de mise en place du PPCR,
- Des dépenses liées aux recrutements supérieures aux économies liées aux départs
- Le Glissement vieillesse technicité
- Des heures supplémentaires en augmentation en raison de l'organisation des élections européennes (en 2018 aucun tour électoral)

Nous entendons poursuivre nos efforts pour une gestion optimale de ces dépenses.

En 2018, la commune compte pour son budget principal, un effectif total en équivalent temps plein de agents (269,77 en 2018 et 273,71 en 2017), répartis comme suit :

En ETP	2018	2019
<b>Total effectifs</b>	<b>269,77</b>	<b>262,61</b>
<b>Titulaires</b>	<b>192,35</b>	<b>183,65</b>
A	8	6
B	13	14
C	171,35	163,65
<b>Contrat de droit public</b>	<b>43,51</b>	<b>43,38</b>
A	1	1
B	2	2
C	40,51	40,38
<b>Contrats de droit privé</b>	<b>33,91</b>	<b>35,58</b>
<b>Apprentis en nombre</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

#### Les atténuations de produits (chapitre 014)

À compter de 2016, la contribution des communes au redressement des comptes publics qui est prélevée sur la part forfaitaire de la DGF, était inscrite sur un compte de dépense 73916 au chapitre 014.

En 2018 l'État n'a pas effectué de nouveau prélèvement sur la part forfaitaire de la DGF.

De 2014 à 2017 la contribution au redressement des comptes publics a représenté 837 134 € pour la commune de Saint-Maximin-la-Sainte-Baume.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Total
Contribution au redressement des comptes publics	116 147	280 533	295 923	144 531	0	0	837 134

#### Autres charges de gestion courante (chapitre 65)

Elles ont représenté 1 299 286,00 €, en baisse de -32,89 % par rapport à 2018.

Ces dépenses concernent principalement les subventions aux associations et au CCAS, les contributions obligatoires, et autres participations.

En 2018 ce chapitre était impacté par le paiement de la part de fonctionnement due au Symielec Var pour les travaux d'enfouissement de réseau sur la Place Malherbe.

Concernant la contribution au SDIS du Var, la commune et le SDIS se sont rapprochés de manière conciliante afin d'envisager une solution amiable et transactionnelle. Un protocole transactionnel a fait l'objet de la délibération n°76 approuvée par le conseil municipal le 23 mai 2019, et a été proposé au vote du conseil d'administration du SDIS le 20 juin.

Dans la suite la compétence du SDIS a été transférée à la Communauté d'Agglomération la Provence Verte. Avec ce transfert, le montant de la contribution de la commune au SDIS est pris en charge par la communauté d'agglomération et est déduit du versement de l'attribution de compensation 2019.

### Les intérêts de la dette (chapitre 66)

Les intérêts des emprunts se sont élevés à 291 363,85 €, y compris le remboursement des échéances d'emprunts contractés pour notre compte par le Symielec Var (3 904,43 €), et les intérêts de la ligne de trésorerie.

Les charges d'intérêts affichent donc une augmentation de 5,23 % de par rapport à l'exercice 2018.

Les intérêts de la dette représentent 1,98 % des dépenses réelles de fonctionnement (inférieures à la moyenne des communes de même strate : 2,37%).

### Les charges exceptionnelles (chapitre 67)

Elles sont d'un montant de 163 539,47 € en augmentation par rapport à 2018 (35 324,68 €) en raison d'une annulation de titre sur exercice antérieur de 71 676,09 € liée à un versement de la CAF effectué par erreur sur le compte de la commune.

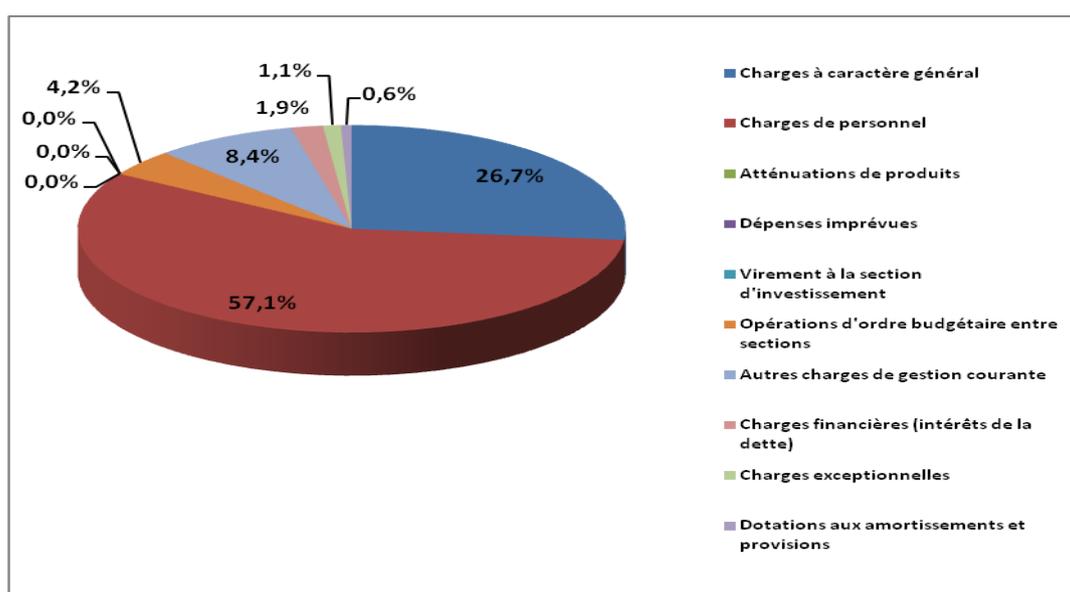
### Les dotations aux provisions pour risques (chapitre 68)

Une provision pour risque a été constituée au compte 6815 à hauteur de 24 000,00 €, concernant le contentieux opposant la commune à Madame Bartelloni, dont la requête pour préjudice moral subi pour la non reconduction de son contrat de travail, a été rejetée par le Tribunal Administratif de Toulon dans son jugement du 10 mars 2017. Madame Bartelloni faisant appel une provision du montant des indemnités requises soit 24 000 € a été constituée.

Une seconde provision pour risque a été constituée au compte 6875, à hauteur de 50 639,00 € concernant la requête déposée par la société Transalp auprès du Tribunal administratif de Toulon pour une demande d'indemnisation pour préjudice subi, suite à l'éviction de la société de la procédure d'attribution du marché d'aménagement d'une aire de jeux collective au jardin de l'Enclos.

Une troisième provision pour risque a été constituée au compte 6875 à hauteur de 23 600,00 € correspondant au montant du titre de recettes n° 60 du 06/02/2019 émis à l'encontre de la société TCM pour les pénalités appliquées sur l'exécution du marché de travaux n° 2017TIC17 « création de logements communaux ».

La société T.C.M. a déposé une requête auprès du Tribunal administratif de Toulon.



CA 2019 / budget principal : dépenses totales de fonctionnement

Fonctions	Libellé	CA 2019 €
01	Non ventilables	977 784
0	Services généraux	3 786 751
1	Sécurité et salubrité publique	696 965
2	Enseignement et formation	3 400 404
3	Culture	1 135 266
4	Sport et Jeunesse	1 320 309
5	Interventions sociales santé	438 945
6	Famille	892 871
7	Logement	8 947
8	Aménagement et services urbains, environnement	2 549 917
9	Action économique	286 770

CA 2019 / budget principal : dépenses totales de fonctionnement : présentation par fonction

## **B – LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

**Les recettes de fonctionnement** en 2019 se sont élevées à 16 317 670,37 €, pour un budget prévisionnel de 16 457 919,34 € hors reprise du résultat positif de fonctionnement de l'exercice précédent (l'excédent 2017 repris en section de fonctionnement était de 475 889,68 €).

Les recettes de fonctionnement ont augmenté de +1,87% par rapport à 2018, principalement en raison de reprises sur les provisions pour risques et charges (432 263,00 €)

**Les recettes réelles de fonctionnement**, qui correspondent aux recettes totales de fonctionnement desquelles on retire les opérations d'ordre et le 775, sont égales à 15 761 464,25 €, enregistrent une baisse de -1,15 % par rapport à 2018.

### **Les produits des services du domaine et ventes diverses (chapitre 70)**

En 2019, les recettes représentaient 938 108,96 €, en augmentation de +4,43 % par rapport 2018 (898 271,72 €).

Cette progression s'explique principalement par une augmentation des inscriptions dans les cantines et activités périscolaires, les redevances d'occupation du domaine public, les produits issus de la mise en fourrière des véhicules, les concessions dans le cimetière suite à la pose de nouveaux caveaux.

### **Les impôts et taxes (chapitre 73)**

Ils représentent 11 038 093,64 €, soit deux tiers des recettes de fonctionnement. Ces produits enregistrent une légère diminution de 105 178,72 € (soit -0,94 %) par rapport à 2018.

### **La fiscalité directe**

Le produit de la fiscalité directe locale s'élève à 8 376 323 €, et a augmenté de 4,93 % avec des taux inchangés.

Produit en €	2017	2018	2019
TH	3 330 079	3 465 921	3 628 656
<i>Évolution</i>	<i>3,62%</i>	<i>4,08%</i>	<i>4,69 %</i>
TFB	4 184 312	4 342 404	4 573 136
<i>Évolution</i>	<i>3,37%</i>	<i>3,78%</i>	<i>5,31 %</i>
TFNB	170 929	174 783	171 831
<i>Évolution</i>	<i>-4,10%</i>	<i>2,25%</i>	<i>0,03 %</i>
<b>TOTAL</b>	<b>7 685 150</b>	<b>7 983 108</b>	<b>8 376 323</b>
<i>Évolution</i>	<i>3,30 %</i>	<i>3,87 %</i>	<i>4,93 %</i>

(État 1288 M de 2019/ hors rôles complémentaire ni supplémentaire)

### L'attribution de compensation de fiscalité

Au premier janvier 2017 la Communauté de Communes Sainte-Baume-Mont-Aurélien a intégré la Communauté d'Agglomération Provence Verte.

L'attribution de compensation pour 2019 s'est élevée à 469 236,00 € soit une diminution de 46,49 % par rapport à 2018 (876 841,97 €). Le dernier calendrier de versement :

€	2014	2015	2016	2017	2018	2019
A. C.	1 279 944,00	1 276 916,00	1 216 529,00	1 136 756,00	876 841,97	469 236,00
évolution	-0,24 %	-0,24 %	-4,73 %	-6,56 %	-22,86 %	-46,49 %

C'est le transfert de la compétence du SDIS qui a impacté le montant des attributions de compensation pour 2019.

### Fiscalité indirecte

La taxe additionnelle aux droits de mutation reste très dynamique et s'élève à 1 096 305,96 € en diminution cependant par rapport à 2018 (1 220 630,48 €).

La taxe sur la consommation finale d'électricité représente 489 107,18 € en 2019 en augmentation de +2,19 % par rapport à 2018 (478 611,97 €).

La taxe locale sur les publicités extérieures représente 67 219,08 €, niveau constant par rapport à 2018 (66 946,49 €).

### Le Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales

Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) a été mis en place en 2012. Il constitue le premier mécanisme national de péréquation horizontale pour le secteur communal.

Ce fonds consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes dont le potentiel financier agrégé moyen par habitant est supérieur à un seuil, pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

Une fois le prélèvement ou le reversement calculé au niveau d'un ensemble intercommunal, celui-ci sera réparti entre l'EPCI et ses communes membres, par l'organe délibérant de l'EPCI.

En 2019, la commune a été une nouvelle fois bénéficiaire de ce fonds, le montant notifié par la Communauté d'Agglomération Provence Verte était de 285 597,00 € (277 053,00 € en 2018, et 260 500,00 € en 2017).

## La dotation de solidarité communautaire

Aux termes du VI de l'article 1609 *nonies* C du Code général des impôts, le conseil communautaire d'une communauté d'agglomération soumise au régime de fiscalité unique peut, de manière facultative, instituer et verser une DSC à ses communes membres. Cette dotation répond à un besoin de péréquation au sein de l'intercommunalité et de solidarité entre les communes membres afin de réduire les écarts de richesse.

En 2019 la communauté d'agglomération La Provence verte a versé une dotation de 100 468,44 € à la commune

## Les dotations et participations (chapitre 74)

Ce chapitre représente 3 321 685,66 € pour l'exercice 2019, soit une nouvelle diminution de 2,58%. (3 409 776,27 € en 2018).

### La Dotation Globale de Fonctionnement

La part forfaitaire s'est élevée à 1 360 452 € soit une augmentation de 3,07 % (1 319 964 € en 2018).

La Dotation de Solidarité Urbaine s'est élevée à 532 928 € en 2019, en augmentation (526 100 € en 2018).

La Dotation Nationale de Péréquation a été versée à hauteur de 572 392 € en augmentation (550 618 € en 2018).

**Les allocations de compensation sur les taxes foncières et sur la taxe d'habitation** ont vu le montant progresser de +5,51 % pour la compensation sur taxes foncières qui s'est élevée à 21 912 € (20 768,00 € en 2018), et augmenter de +3,77 % pour la compensation sur taxe d'habitation qui s'est élevée à 246 135 (237 197 € en 2018).

**Les autres participations de l'Etat**, concernent principalement la dotation de recensement, la dotation pour titres sécurisés, les participations aux prestations de services périscolaires et extrascolaires, les contrats enfance jeunesse, les remboursements des contrats aidés...

En 2018 ces recettes sont en baisse et s'élèvent à 508 497 € contre 602 025 € en 2018, principalement en raison du trop versé de la CAF en 2018, de la baisse des participations périscolaires extra scolaires.

**Au total, sur la période 2014 à 2019 la Commune de Saint-Maximin-la-Sainte-Baume a vu les recettes liées aux dotations et participations de l'État diminuer de 20,45 % soit une perte de recette de 833 441 € :**

	Réalisé 2014	Réalisé 2015	Réalisé 2016	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Évol 2014/2019 en valeur	Évol 2014/2019 en %
DGF, dotation forfaitaire (contribution 74916 déduite : 2014 à 2017)	1 916 954,00	1 647 421,00	1 428 679,00	1 297 606,00	1 319 964,00	1 360 452,00	-556 502,00	-29,03%
DSU	505 032,00	505 032,00	505 032,00	518 261,00	526 100,00	532 928,00	27 896,00	5,52%
DNP	465 501,00	515 722,00	543 315,00	534 058,00	550 618,00	572 392,00	106 891,00	22,96%
Compensations fiscales	205 490,00	233 896,00	185 200,00	245 145,00	257 965,00	268 047,00	62 557,00	30,44%
Autres participations et subventions	878 901,00	812 899,00	967 555,00	614 320,00	602 025,00	508 497,00	-474 282,00	-48,26%
<b>Total participations et dotations Etat</b>	<b>3 971 878,43</b>	<b>3 714 970,00</b>	<b>3 629 780,95</b>	<b>3 209 390,00</b>	<b>3 256 672,00</b>	<b>3 242 316,00</b>	<b>-833 441,00</b>	<b>-20,45%</b>

## Les participations et dotations des autres partenaires financiers.

Il s'agit des participations de la Région, du Département, et d'autres communes, les fonds européen.

Ces participations ont concerné en 2019 les actions ou structures suivantes :

- Le Centre médico-scolaire ;
- La Participation des communes aux frais de scolarité pour les enfants scolarisés à Saint-Maximin et résidant hors commune ou pour les classes ULIS ;
- Le fonds européen Feader et la Région pour l'opération une place pour tous.
- La subvention de la Région pour les fêtes médiévales

Le montant de ces participations baisse fortement entre 2019 et 2018 en raison de la perte de la participation financière du département au frais de fonctionnement des gymnases des collèges.

En baisse de 69,36 % depuis 2014, ces recettes représentent 79 370 € pour l'exercice 2019 :

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Évolution 2014 /2019
7472 Région	30 000,00	22 323,48	1 536,55	5 000,00	9 934,05	14 837,45	
7473 Département	198 564,80	142 563,78	91 107,34	90 977,00	94 172,87	0,00	
74748 Autres Communes	28 460,35	25 243,95	58 399,95	27 627,65	30 733,05	39 018,45	
7477 Europe					20 826,56	20 624,24	
7478 Autres organismes	2 000,00	2 242,50	2 900,00	2 935,00	5 670,00	4 890,00	
7488 Autres participations	0,00	2 695,82	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Total</b>	<b>259 025,15</b>	<b>195 069,53</b>	<b>153 943,84</b>	<b>126 539,65</b>	<b>161 336,53</b>	<b>79 369,96</b>	<b>- 69,36 %</b>

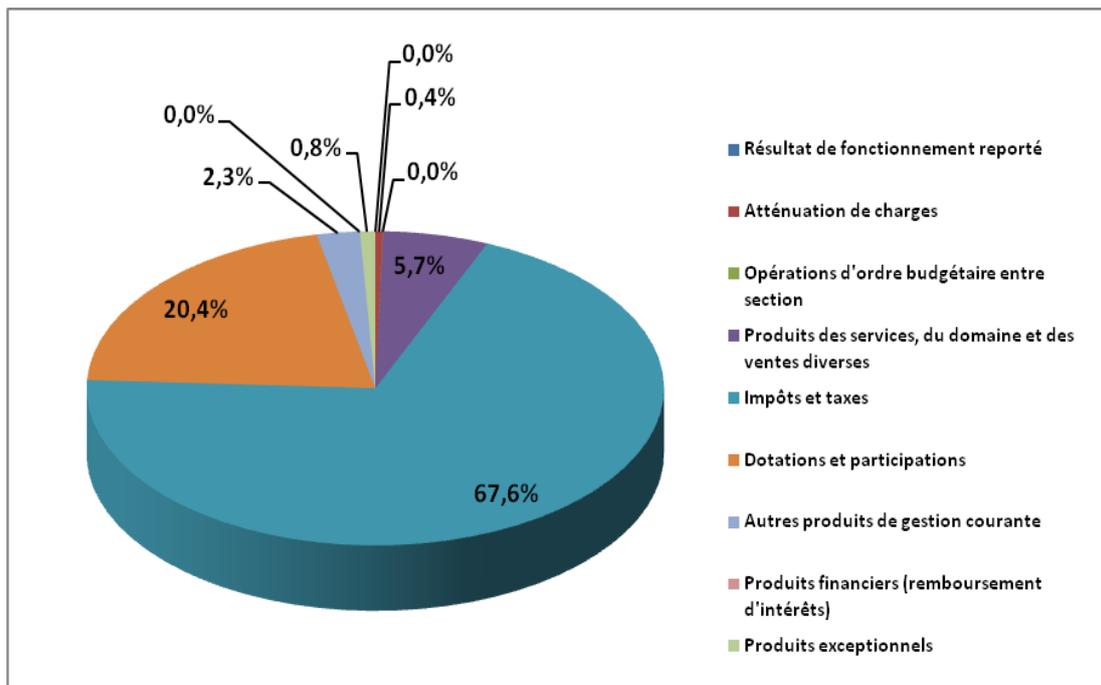
## Les autres produits de gestion courante (chapitre 75)

Essentiellement les revenus des immeubles, ces recettes s'élèvent à 382 379,39 € en 2019 (391 792,94 € en 2018).

## Les produits exceptionnels (chapitre 77)

Ces recettes concernent pour l'essentiel les remboursements des assurances suite à des dommages, les cessions et autres recettes exceptionnelles.

Elles se sont élevées à 135 551,60 € en 2019, dont 54 355,00 € au compte 775 des cessions (contre 82 831,86 € dont 22 385,00 € au compte 775 des cessions en 2018).



CA 2019, budget principal, recettes totales de fonctionnement

Fonctions	Libellé	CA 2019 €
01	Non ventilables	13 678 533
0	Services généraux	192 709
1	Sécurité et salubrité publique	414 570
2	Enseignement et formation	681 912
3	Culture	66 409
4	Sport et Jeunesse	233 752
5	Interventions sociales santé	0
6	Famille	467 685
7	Logement	110 679
8	Aménagement et services urbains, environnement	878 710
9	Action économique	68 600

CA 2019, budget principal, recettes totales de fonctionnement (hors 002): présentation par fonction

## **C – ÉPARGNE NETTE ET CAPACITÉ DE DÉSENDETTEMENT**

L'épargne nette reflète la capacité de la commune à investir sans recourir à l'emprunt.

	CA 2019 €
Recettes réelles de fonctionnement (hors 775)	15 761 464
Dépenses réelles de fonctionnement hors intérêt de la dette	14 394 629
<b>Epargne de gestion</b>	<b>1 366 835</b>
Intérêts de la dette	291 364
<b>Epargne brute</b>	<b>1 075 471</b>
Remboursement en capital de la dette	754 532
<b>Epargne nette</b>	<b>320 939</b>

<b>Taux d'épargne brute</b>	<b>6,82 %</b>
-----------------------------	---------------

La capacité de désendettement est la couverture de l'encours de la dette par l'épargne brute

	2019
Stock de dette au 31/12/N	10 073 758
Epargne brute	1 075 471
Capacité de désendettement (en nombre d'années)	9,37

## **II – LA SECTION D'INVESTISSEMENT**

### **A – LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT**

Le résultat d'investissement reporté de 2018 s'élève à – 696 792,08 €.

Environ 6,9 millions d'euros étaient inscrits au budget 2019 pour les **dépenses réelles**, dont 6,1 millions d'euros pour les **dépenses d'équipement**.

Au cours des cinq dernières années (2014 à 2019), la commune a consacré près de 23,7 millions d'euros aux dépenses d'équipements, constituant un **effort d'équipement continu**.

4,1 millions d'euros ont été investis en 2019, et ont concerné principalement :

- Les modifications au PLU (4 932 €)
- Les études pour l'organisation du concours de maîtrise d'œuvre pour le complexe sportif (41 842 €)
- Les travaux de façades du centre-ville (23 870 €)
- Les acquisitions foncières (150 880 €)
- La vidéoprotection (17 825 €)
- La fourniture et pose de nouveaux caveaux au cimetière (59 688 €)
- Travaux pour la Basilique : fin des travaux de restauration du flanc sud, étude pour restauration de la crypte, et démontage et étude préalable à la restauration du retable du corpus domini ou "retable du crucifix" d'Antoine Ronzen du (295 201 €)

- Complexe au quartier Clos de Roques : frais de la mission de maîtrise d'œuvre, et la deuxième tranche des fouilles archéologiques préventives (1 177 854 €)
- La restauration des éclairages du stade de football Guy Daumas (28 069 €)
- L'aménagement d'une aire de jeux pour les enfants de 6 mois à 5 ans au jardin de l'Enclos (12 731 €)
- Les travaux de restructuration du rez-de-chaussée de l'hôtel de Ville (130 120 €)
- Les travaux de réhabilitation de l'immeuble sis 2 rue de l'hôtel de Ville pour la création de trois logements sociaux et 1 local commercial (78 991 €)
- Etudes et travaux de confortement du bâtiment sis 2 rue Colbert (147 094 €)
- Les travaux d'aménagement du Centre Rostan (11 692 €)
- La mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de l'Ilot Gambetta avec création de 6 logements sociaux (18 540 €)
- Les autres travaux sur bâtiments communaux, les écoles communales et infrastructures sportives (99 712 € dont 61 935 € pour les écoles).
- Les travaux de voirie communale et d'aménagement de liaisons douces (1 291 170 €) dont les travaux d'aménagement de la Place Malherbe et de l'allée des Chênes Kermès, le programme de voirie 2019, la pose de plateaux traversants, reprise de places et d'allées ...
- Les investissements récurrents permettant de maintenir les équipements nécessaires aux infrastructures, aux services et aux écoles : pose de poteaux incendie, mobilier urbain, éclairage électrique public, plantations et agencements de terrains, acquisitions de mobiliers, matériels, petits équipements, véhicules, frais d'annonces, licences et logiciels informatiques ... (environ 497 213 €, dont 43 260 € pour les écoles).

Les dépenses d'équipement brut par habitant sont de 239,14 € (324,00 € pour les communes de même strate), ce ratio était de 337,87 € en 2018, et 221,27 € en 2017.

Il faut noter également que nous avons 1 770 384,84 € de restes à réaliser basculés sur 2020. Correspondant à des travaux démarrés et non terminés fin 2019.

Ces restes à réaliser concernent notamment :

- La fin de la mission de programmation architecturale relative à la construction d'un complexe sportif
- La mission de maîtrise d'œuvre pour la construction du complexe sportif Clos de Roques
- L'acquisition de matériel de voirie, d'incendie et informatique, les travaux d'éclairage public,
- La pose de panneaux lumineux d'information aux entrées de ville
- La mission de maîtrise d'œuvre pour la construction du nouveau cimetière
- Les études pour la restauration du chœur de la basilique et du retable du corpus domini
- Le réaménagement du rez-de-chaussée de l'hôtel de Ville
- Des travaux dans les écoles
- L'aménagement du centre Rostan
- Les opérations de voirie en cours et la fin des travaux de la Place Malherbe
- La fin des travaux de construction de trois logements sociaux 2 rue de l'hôtel de Ville
- La deuxième tranche des fouilles archéologiques Clos de Roque
- La mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de l'Ilot Gambetta
- La mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation d'un logement et atelier d'art 2 rue de la Fontaine
- Les missions de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un club house pour le football, et d'un espace sportif et citoyen pour le club de Rugby
- Une opération sous mandat pour la participation de la Région à l'OPAHURU pour la première année

### **Le remboursement en capital de la dette (chapitre 16)**

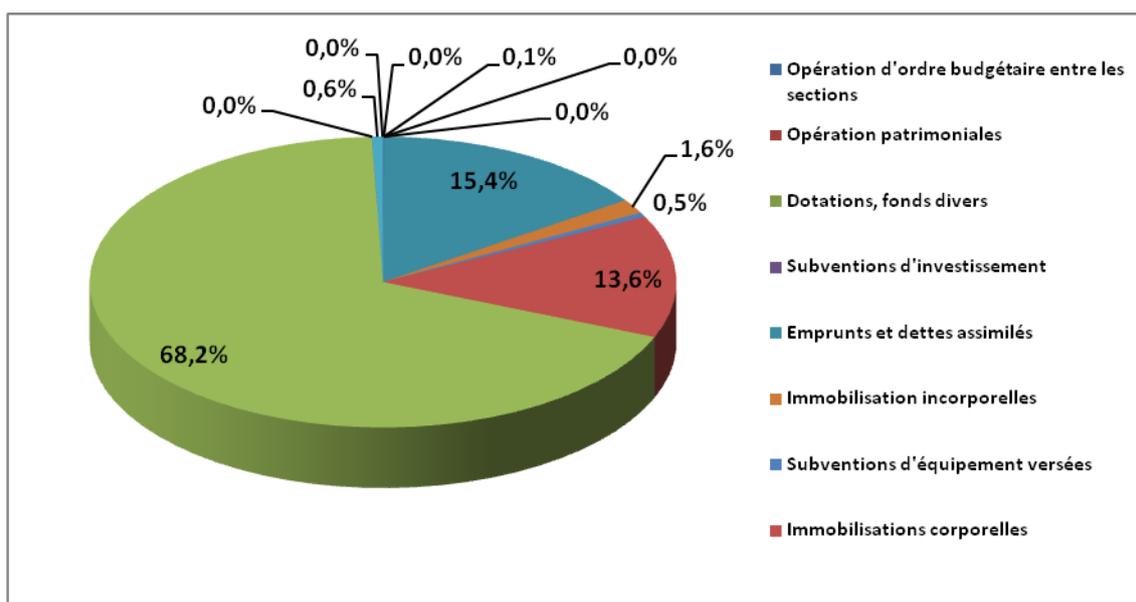
Il s'est élevé à 754 532,22 €, en augmentation par rapport à 2018 (655 918,02 €).

Le remboursement de la dette propre s'élève à 725 250,99 € (617 510,89 € en 2018), et le remboursement en capital de la dette dû au Symielec est de 28 301,23 € (38 407,13 € en 2018).

Notre encours de dette par habitant demeure nettement plus faible que la moyenne des communes de même strate : 587,15 € contre 864,00 € (moyenne des communes de même strate- compte DGCL 2018).

L'encours de la dette propre au 31 décembre 2019 est de 10 073 758 € répartis sur 22 contrats dont 18 contrats à taux fixe et 4 contrats à taux variables. (En 2018 : 22 contrats).

94,91 % de l'encours est classé selon la charte de bonne conduite en A1 (sans risque) et 5,09 % en A2 (peu de risque).



CA 2019, budget principal, dépenses totales d'investissement (hors RAR)

FONCTIONS	LIBELLÉ	CA 2019€
01	Non ventilables	1 424 968
0	Services généraux	514 505
1	Sécurité et salubrité publique	34 410
2	Enseignement et formation	97 722
3	Culture	321 142
4	Sport et Jeunesse	1 282 134
5	Interventions sociales et santé	850
6	Famille	7 133
7	Logement	20 854
8	Aménagement et services urbains, environnement	1 882 057
9	Action économique	1 700

CA 2019, budget principal, dépenses totales d'investissement (hors RAR) : présentation par fonction

## **B – LES RECETTES D'INVESTISSEMENT**

En 2019, les recettes réelles de la commune ont représenté 4 530 896,00 € dont 660 000 € d'excédents de fonctionnement capitalisés.

Au **chapitre 13**, la commune a encaissé 772 317,00 € (1 330 233,57 € en 2018, 320 218,83 € en 2017) correspondant aux subventions d'investissement accordées par le conseil départemental, ou de conventions avec la région, l'état, la DRAC, le Fonds National pour l'archéologie Préventive, et versées sur 2019 au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

Le montant des restes à réaliser de recettes basculés sur 2020 s'élève à 1 971 119,08 €.

Ces restes à réaliser concernent les soldes à percevoir sur les subventions notifiées et une opération sous mandat pour la participation de la Région à l'OPAHRU pour la première année

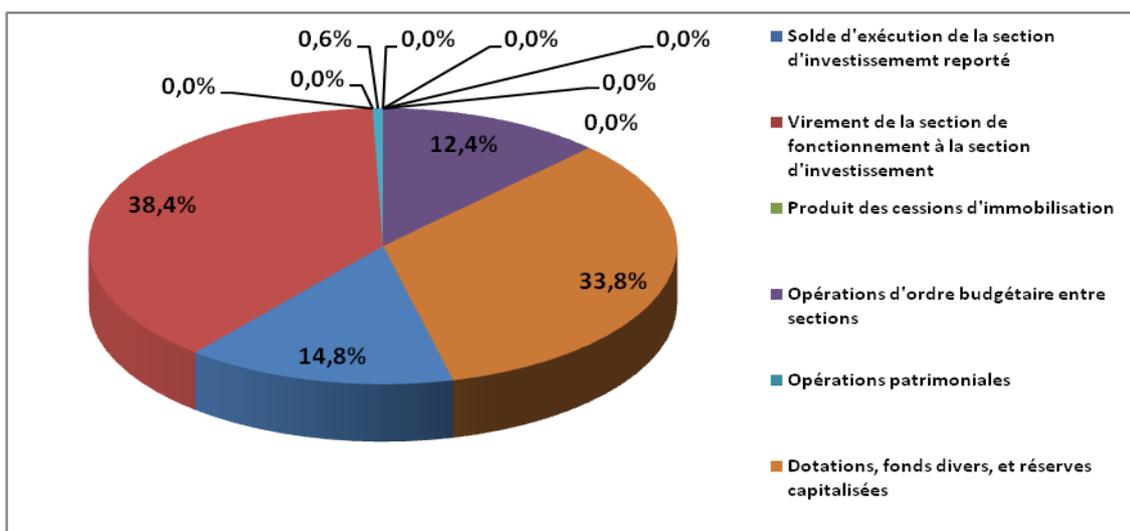
Nos ressources propres sur l'exécution 2019 ont été de 2 512 004,46 € :

- les **dotations et fonds divers** pour un total de 1 098 579 €, dont le fonds de compensation de la TVA pour 460 644,00 €, et la taxe d'aménagement pour 629 273,00 €.
- le solde positif des opérations d'**amortissements des immobilisations** pour un montant de 641 108,46 €.
- les **subventions d'investissement versées** : 772 317,00 €

Au **chapitre 16**,

Pour ses investissements 2019, la commune a obtenu un prêt à hauteur de 1 000 000 € avec la Banque Postale sur 15 ans, au taux fixe de 1,01 %,

Et un second prêt de 1 000 000,00 € avec le crédit agricole sur 180 mois au taux fixe de 0,67 %.



CA 2019, budget principal, recettes totales d'investissement (hors RAR)

FONCTIONS	LIBELLÉ	CA 2019 €
01	Non ventilables	2 440 962
0	Services généraux	-
1	Sécurité et salubrité publique	-
2	Enseignement formation	-
3	Culture	151 458
4	Sport et jeunesse	164 780
5	Interventions sociales et santé	-
6	Famille	-
7	Logement	-
8	Aménagement et services urbains, environnement	2 447 375
9	Action économique	-

CA 2019, budget principal, recettes d'investissement (hors RAR et 001) : présentation par fonction



## 2<sup>ème</sup> PARTIE : BUDGETS ANNEXES

### I – SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

SECTION	DÉPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXÉCUTION	REPORTS N-1	RÉSULTAT DE CLÔTURE	RAR €	RÉSULTAT CUMULÉ €
EXPLOITATION	1 239 579,20	1 292 015,90	52 436,70	266 367,15	318 803,85	-	318 803,85
INVESTISSEMENT	323 173,75	466 400,04	143 226,29	906 827,22	1 050 053,51	-	1 050 053,51
TOTAL	1 562 752,95	1 758 415,94	195 662,50	1 173 194,37	1 368 857,36	-	1 368 857,36

CA 2019, budget annexe assainissement : présentation en volumes et résultats (€)

### II – SERVICE DE L'EAU

SECTION	DÉPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXÉCUTION	REPORTS N-1	RÉSULTAT DE CLÔTURE	RAR €	RÉSULTAT CUMULÉ €
EXPLOITATION	1 440 416,29	1 966 453,58	526 037,29	316 985,32	843 022,61	-	843 022,61
INVESTISSEMENT	494 997,53	353 205,61	- 141 791,92	414 320,20	272 528,28	-	272 528,28
TOTAL	1 935 413,82	2 319 659,19	384 245,37	731 305,52	1 115 550,89	-	1 115 550,89

CA 2019, budget annexe eau : présentation en volumes et résultats (€)

La loi NOTRE dans son article 66, prévoit le transfert obligatoire des compétences Eau Potable et Assainissement collectif des eaux usées aux communautés d'Agglomération au 1er janvier 2020.

Ces deux budgets annexes ont donc été clôturés et dissous au 31 décembre 2019.

### 3<sup>ème</sup> PARTIE : RESULTATS DE CLOTURE CUMULES POUR LE BUDGET PRINCIPAL

Suite à la dissolution du budget annexe de l'eau et du budget annexe de l'assainissement au 31 décembre 2019, les résultats de ces deux budgets annexes sont réintégrés dans ceux du budget principal de la Commune.

Les résultats de clôture cumulés pour le budget principal de la commune au 31/12/2019, se présentent comme suit :

Budget	Section	Résultat 2018 reporté	Part affectée à l'investissement exercice 2019	Dépenses 2019	Recettes 2019	Résultat Exercice 2019	Résultat de la clôture
<b>COMMUNE</b>	Investissement	-696 792,08		4 890 685,00	5 204 574,66	313 889,66	-382 902,42
<b>Budget principal</b>	Fonctionnement	1 135 889,58	660 000,00	15 494 928,43	16 317 670,37	822 741,94	1 298 631,52
	<b>Total</b>	439 097,50	660 000,00	20 385 613,43	21 522 245,03	1 136 631,60	915 729,10
<b>EAU</b>	Investissement	414 320,20		494 997,53	353 205,61	-141 791,92	272 528,28
	Fonctionnement	516 985,32	200 000,00	1 440 416,29	1 966 453,58	526 037,29	843 022,61
	<b>Total</b>	931 305,52	200 000,00	1 935 413,82	2 319 659,19	384 245,37	1 115 550,89
<b>ASSAINISSEMENT</b>	Investissement	906 827,22		323 173,75	466 400,04	143 226,29	1 050 053,51
	Fonctionnement	336 367,15	70 000,00	1 239 579,20	1 292 015,90	52 436,70	318 803,85
	<b>Total</b>	1 243 194,37	70 000,00	1 562 752,95	1 758 415,94	195 662,99	1 368 857,36
<b>RESULTATS CUMULES</b>	Investissement	624 355,34	0,00	5 708 856,28	6 024 180,31	315 324,03	939 679,37
<b>BUDGET PRINCIPAL</b>	Fonctionnement	1 989 242,05	930 000,00	18 174 923,92	19 576 139,85	1 401 215,93	2 460 457,98
	<b>Total</b>	2 613 597,39	930 000,00	23 883 780,20	25 600 320,16	1 716 539,96	3 400 137,35